



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE EN MAISON INDIVIDUELLE

Aide financière proposée par le Département de l'Essonne dans le cadre du Programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) de l'Essonne, avec le concours de l'Etat, l'ADEME et les Certificats d'économie d'énergie.



Dans le cadre du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) déployé en Essonne depuis le 1^{er} janvier 2021, le Département de l'Essonne vous propose une aide financière pouvant aller jusqu'à 1200 € pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation globale. Cette aide est aussi cumulable avec deux autres aides du Département de l'Essonne : l'aide pour la réalisation d'un audit énergétique et la Prime éco-logis 91 « gros travaux ».

UNE PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, POUR QUOI FRANCE RÉNOV ?

Pour bénéficier d'un accompagnement complet par un maître d'œuvre et s'assurer ainsi de la bonne qualité de la rénovation globale de son logement

Vous avez bénéficié d'un conseil personnalisé réalisé par un Conseiller France Rénov et vous souhaitez aller plus loin dans l'accompagnement afin de mener à bien la rénovation globale de votre logement (maison individuelle).

Pour cela, vous avez fait appel à un maître d'œuvre (entreprise, architecte ou bureau d'études), titulaire d'une assurance décennale et préférentiellement référencé sur le site Internet France-renov.gouv.fr.

L'accompagnement assuré par le maître d'œuvre comprend au moins les missions suivantes :

- Une mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation. Cette mission intègre, si nécessaire, la réalisation des autorisations au titre de code de l'urbanisme (déclaration préalable) pour changement de la modénature extérieure de votre maison (remplacement de fenêtres, isolation par l'extérieur, etc.), le suivi des travaux, le visa des documents techniques des matériels et matériaux mis en œuvre, l'aide à la réception du chantier à la fin des travaux, le suivi de la garantie du parfait achèvement, un accompagnement pour la mobilisation des aides financières et autres financements ainsi que l'élaboration d'un plan de financement individuel et notamment du reste à charge et de l'avance des aides. Si les travaux envisagés sont éligibles à la Prime éco-logis 91 « gros travaux » du Département de l'Essonne, **il conviendra d'en faire la demande avant tout démarrage des travaux** sur le site Internet : <https://demarches.essonne.fr>
- Si nécessaire, la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air, selon la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application AFNOR GA P50-784 par un professionnel agréé par Qualibat.
- Un bilan de l'opération à l'issue des travaux estimant l'atteinte d'au moins 35% d'économie d'énergie.
- L'accompagnement du particulier à la prise en main de son logement rénové et au suivi des consommations énergétiques post-travaux.

QUELLES CONDITIONS POUR OBTENIR L'AIDE DÉPARTEMENTALE ?

Vous devez remplir les 8 conditions suivantes :

1/ Être Propriétaire occupant ou assimilé (associé d'une société civile immobilière, usufruitier, indivisaire, viager... sous réserve que le logement constitue votre résidence principale et qu'il soit occupé à titre gratuit).

Sont exclus du dispositif : les propriétaires bailleurs, les locataires et les propriétaires occupants bénéficiant déjà d'une aide dans le cadre de dispositifs publics de type Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Plan de sauvegarde... avec le concours d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

2/ Votre logement (maison individuelle) doit constituer votre résidence principale.

3/ Votre maison est située en Essonne.

Sont exclus du dispositif les logements situés sur les communes d'Athis-Mons, Bièvres, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Varennes-Jarcy et Viry-Chatillon ; ces communes relevant, actuellement ou prochainement, de dispositifs similaires proposés par la Métropole du Grand Paris ou des départements de Seine-et-Marne ou des Yvelines.

4/ Votre maison doit être achevée depuis plus de 5 ans au moment de la demande d'aide.

5/ Vous devez être accompagné par le conseiller France Rénov d'une de ces 4 structures :

- Espace conseil France Rénov du Parc naturel régional du Gâtinais français*
- Espace conseil France Rénov de Cœur d'Essonne agglomération*
- Agence locale de l'énergie et du climat Sud Parisienne*
- Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne*

**coordonnées à retrouver sur le site Internet relover-malin.fr (rubrique « annuaires »)*

6/ La prestation de maîtrise d'œuvre doit être assurée par un prestataire préférentiellement référencé sur le site Internet France-renov.gouv.fr, titulaire d'une assurance décennale.

7/ Les travaux de rénovation globale accompagnés par le maître d'œuvre doivent viser a minima 35% de gain énergétique.

8/ Les travaux de rénovation globale sont réalisés par une ou plusieurs entreprises RGE (Reconnu garant de l'environnement). Dans le cas où les travaux envisagés correspondent aux travaux éligibles à la Prime éco-logis 91 « gros travaux », il vous appartient de Faire votre demande de Prime éco-logis 91 **avant tout démarrage des travaux** sur le site Internet : <https://demarches.essonne.fr>

9/ Un seul accompagnement de la phase travaux de rénovation globale avec prestation de maîtrise d'œuvre par logement peut être financé par le programme SARE. Ce financement peut être cumulé avec d'autres aides (audit énergétique, Prime éco-logis 91, MaPrimeRenov').

QUEL MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE ?

Une aide du Département de l'Essonne pouvant aller jusqu'à 1200 €

L'aide attribuée par le Département constitue un montant maximal d'aide. Le taux de l'aide est de 50% du prix HT de la prestation de maîtrise d'œuvre, plafonné à 1200 € par propriétaire et par résidence principale.

Le montant définitif de l'aide versée sera déterminé par les services du Département au regard des éléments justificatifs de la réalisation du projet et de son coût réel.

QUELLES MODALITÉS POUR OBTENIR L'AIDE DÉPARTEMENTALE ?

La demande se fait en deux temps.

1/ la 1^{ère} partie du dossier (demande d'attribution de l'aide) doit être envoyée au Conseil départemental, après la signature du contrat de prestation de maîtrise d'œuvre mais avant tout démarrage des travaux ; la 1^{ère} partie du dossier doit être remplie, signée et accompagnée des justificatifs demandés.

Après instruction par les services du Département, la décision du Conseil départemental vous notifiant l'attribution de l'aide vous parviendra par mail ou courrier.

2/ la 2^{ème} partie du dossier (demande de versement de l'aide) doit être envoyée au Conseil départemental, après la réalisation des travaux de rénovation globale visant un gain énergétique d'au moins 35% ; la seconde partie du dossier doit être remplie, signée et accompagnée des justificatifs demandés, dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date notifiant l'attribution de l'aide.

Après instruction par les services du Département, l'aide sera versée par la paierie départementale sur le compte bancaire correspondant au RIB transmis.

1^{ÈRE} PARTIE

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE

**à compléter et envoyer après signature du contrat de prestation de maîtrise
d'œuvre mais avant tout démarrage des travaux**

Les données personnelles liées au renseignement de ce formulaire sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour en savoir plus, [cliquer ici](https://www.renover-malin.fr/wp-content/uploads/2023/04/210628_RGPD_AIDES_SLPRE.pdf) *.
(*https://www.renover-malin.fr/wp-content/uploads/2023/04/210628_RGPD_AIDES_SLPRE.pdf)

PARTIE RENSEIGNÉE PAR LE DEMANDEUR

DEMANDEUR

Cochez une des deux cases : Madame Monsieur

Nom (en majuscules) :

Prénom (en majuscules) :

Téléphone(s) :

Email :@

Date de naissance du demandeur : .. /.. / (expl. 01/01/1980)

Cochez une des deux cases :

Propriétaire occupant

Propriétaire occupant assimilé (usufruitier, indivisaire, associé d'une Société civile immobilière)

LOGEMENT

Résidence principale (maison individuelle) achevée depuis plus de 5 ans située à :

Adresse :

.....

CP : 91.....

VILLE :

COORDONNÉES DU MAÎTRE D'ŒUVRE SELECTIONNÉ PAR LE DEMANDEUR

Le prestataire sélectionné doit être préférentiellement référencé sur le site Internet France-renov.gouv.fr

Nom du prestataire (ou raison sociale) :

N° SIRET :

CP :

Ville :

Nom du contact :

Prénom du contact :

Téléphone :

Email :@.....

Montant de la prestation de maîtrise d'œuvre en € HT : € (hors taxe)

TRAVAUX DE RENOVATION GLOBALE ENVISAGÉS JUSTIFIANT D'AU MOINS 35% D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Cochez les cases :

Isolation du toit (rampants, plafonds de toiture, plancher de combles)

Isolation des murs

Isolation du plancher bas

Remplacement des menuiseries (fenêtres, porte d'entrée, volets...)

Chauffage au gaz

- Chauffage au bois
- Chauffage ou eau chaude sanitaire solaire
- Suppression d'une chaudière/cuve à fioul
- Pompe à chaleur ou chauffe-eau thermodynamique
- Panneaux photovoltaïques
- Ventilation
- Appareils de régulation ou de programmation (chauffage)
- Autre, à préciser :

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux :

Travaux de rénovation globale qui seront réalisés par : (A renseigner par le Maître d'œuvre après désignation des entreprises RGE)

Nom entreprise(s) RGE	N° SIRET	CP	Ville	Nature des travaux	Gain énergétique estimé en %	Montant € HT
TOTAL						

TRAVAUX AIDÉS PAR LA PRIME ÉCO-LOGIS 91 ?

Avez-vous sollicité la Prime éco-logis 91 « gros travaux » ?

- OUI NON

PARTIE RÉSERVÉE AU CONSEILLER FRANCE RENOV AYANT ASSURÉ UN CONSEIL PERSONNALISÉ EN AMONT

Nom du Conseiller France Rénov :

Prénom :

Conseiller de l'espace conseil France Rénov :

Nom de la structure :

Téléphone :

Email :@

Fait à :

Le :

Signature du Conseiller France Rénov :

Cachet de la structure

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR REMPLIE PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné-e, (NOM, Prénom du demandeur) :

.....

Demande au Département de l'Essonne l'aide financière pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour une rénovation globale de ma résidence principale (maison individuelle), située en Essonne (conformément à la page 3 du présent dossier) et achevée depuis plus de 5 ans.

Reconnais ne pas avoir déjà bénéficié du Département de l'Essonne d'une aide pour la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour une rénovation globale de mon logement.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

LES JUSTIFICATIFS À JOINDRE :

Tous les justificatifs doivent mentionner les nom et prénom du demandeur ainsi que l'adresse de sa résidence principale (à l'exception du certificat du prestataire).

- Copie des pages 1 et 2 de la dernière taxe foncière (ou en cas d'acquisition récente copie entière de l'acte notarié de propriété)
- Copie des pages 1 et 2 de la dernière taxe d'habitation ou d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'énergie ou de téléphonie) de moins de 6 mois
- Copie du contrat de prestation de maîtrise d'œuvre conclu avec le prestataire, détaillant ses missions et leur coût (conformément à la page 2 du présent dossier)
- Compte rendu de visite initiale du maître d'œuvre
- Devis des travaux de rénovation globale
- Attestation(s) RGE en cours de validité
- Certificat du maître d'œuvre (éventuellement, à récupérer sur le site Internet France-renov.gouv.fr)
- RIB indiquant nom, prénom, adresse de la résidence principale (ou sans adresse)

1^{ÈRE} PARTIE

À ENVOYER AVANT TOUT DEMARRAGE DES TRAVAUX DE RENOVATION GLOBALE

Par mail à : primeecologis91@cd-essonne.fr

2^{ÈME} PARTIE

DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE

à compléter et envoyer après réalisation des travaux de rénovation globale

Les données personnelles liées au renseignement de ce formulaire sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour en savoir plus, [cliquer ici](https://www.renover-malin.fr/wp-content/uploads/2023/04/210628_RGPD_AIDES_SLPRE.pdf) *.
(*https://www.renover-malin.fr/wp-content/uploads/2023/04/210628_RGPD_AIDES_SLPRE.pdf)

PARTIE RENSEIGNÉE PAR LE DEMANDEUR

DEMANDEUR

Cochez une des deux cases : Madame Monsieur

Nom (en majuscules) :

Prénom (en majuscules) :

N° Demande figurant sur le courrier d'attribution :

BILAN DE L'OPÉRATION AVANT/APRÈS TRAVAUX

Avant réalisation des travaux, consommation énergétique du logement (en kWh m2.an) :

..... Kwh m2.an

Après réalisation des travaux, consommation énergétique du logement (en kWh m2.an) :

..... kWh m2.an

Gain énergétique estimé suite aux travaux réalisés (en pourcentage) : %

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR REMPLIE PAR LE DEMANDEUR

Je soussigné-e, (NOM, Prénom du demandeur) :

.....

Demande au Département de l'Essonne le versement de l'aide pour la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation globale de ma résidence principale (maison individuelle).

Accepte de participer à une enquête suite à la réalisation des travaux de rénovation globale, commandée par le Conseil Départemental de l'Essonne ou ses services.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

LES JUSTIFICATIFS À JOINDRE :

Tous les justificatifs doivent mentionner les nom et prénom du demandeur ainsi que l'adresse de sa résidence principale (à l'exception du certificat du prestataire).

- Facture acquittée de la prestation de maîtrise d'œuvre établie par le prestataire (mention « acquitté » ou « payé » ou « restant dû 0 € » obligatoirement indiquée sur la facture)
- Le bilan de l'opération établi par le maître d'œuvre estimant l'atteinte d'un gain énergétique d'au moins 35%
- Justificatif facultatif : compte-rendu du test d'étanchéité à l'air (si réalisé)
- Document de suivi de chantier (compte rendu de réunion)
- Facture(s) acquittée(s) des travaux de rénovation globale (mention « acquitté » ou « payé » ou « restant dû 0 € » obligatoirement indiquée sur la/les facture/s)

2^{ÈME} PARTIE

À ENVOYER APRÈS RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE

Par mail à : primeecologis91@cd-essonne.fr